

KA.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

D E C R E T

ANNEE 1961 § N° 145 /PR/MFPT/DP

SOMMAIRE :

Décret fixant le mode
de reclassement de certains
agents auxiliaires recrutés
antérieurement à la date du
25 Avril 1960.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution de la République du Dahomey;
- VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique;
- VU l'arrêté n°2507/CP. du 29 Septembre 1954 portant Règlement Intérieur du Personnel auxiliaire;
- VU la loi n° 52-I322 du 15 Décembre 1952 instituant un Code du Travail;
- VU la circulaire n° 008/MTD/ITLS/D. du 15 Janvier 1958 fixant les conditions d'emploi du Personnel de droit privé de l'Administration;
- VU le décret n° IIO/PCM/MJLFP. du 25 Avril 1960 fixant le régime général d'emploi du Personnel auxiliaire de l'Administration, notamment article 12
- VU le rapport du Ministre de la Fonction Publique et du Travail;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Les dispositions de l'article 12 du décret n°IIO/PCM/MJLFP. du 25 Avril 1960 modifié par celui n° 276/PCM. du 10 Octobre 1960 ne sont pas applicables aux agents auxiliaires faisant fonctions de Secrétaire -sténodactylographe, Secrétaire-dactylographe, Secrétaire-comptable, Secrétaire, Commis, Dactylographe et ceux occupant d'autres emplois de niveau équivalent, non titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires et recrutés antérieurement à la date du 1er Mai 1960.

ARTICLE 2. - Les intéressés seront reclassés dans le Statut des agents auxiliaires régis par le décret n° IIO/PCM/MJLFP. du 25 Avril 1960, à la 4ème catégorie, échelle B.

.../...

ARTICLE 3.- Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 9 FEVR. 1961

Par le Président de la République
Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,



H. MAGA.-

B. BORNA.-

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL I
- JORD I
- DP 2
- DFP I
- Tous Ministères..... I
- Assemblée Nationale.. I
- SF 5
- CF I
- Trésor I
- CD I
- II 2
- DI I

54,419 4

Préfets 6

Sous Préfets 30

Municipalités

Tous services et Bureaux